



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Compte-rendu affiché le : 13 octobre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 37

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelynne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 5

Mme Marion CARRIER pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Albert YOGO pouvoir à M. Marc DUBIEF
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Nathalie BRAMET REYNAUD
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à M. Djamel BOUDEBIBAH
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL

Membre absent: 1

M. Fatih DEMIRAY

Délibération n°20221006DEL4

FINANCES

Centre Communal d'Action sociale - CCAS - Fixation du montant définitif de la subvention pour l'année 2022

RAPPORTEURE : MME VALÉRIE BOULARD

Mesdames, Messieurs,

Une nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG), signée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), remplace depuis le 1^{er} janvier 2022 le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

La CTG introduit un nouveau mode de financement que sont les Bonus territoire Prestation de Services Enfance Jeunesse (PSEJ) versée auparavant dans le cadre du CEJ. Historiquement la CAF versait la PSEJ aux collectivités qui la reversaient ensuite aux structures au travers de leurs subventions.

La mise en place des Bonus territoire s'accompagne de deux changements majeurs :

- ils seront versés par la Caf directement aux structures gestionnaires d'accueils de loisirs, crèches, RAM, LAEP (versement du 70 % de la somme annuelle au dernier trimestre 2022, et le solde au premier semestre 2023),
- ils seront calculés au prorata de l'offre de service, créant des écarts avec la PSEJ pour certaines structures.

Par délibération n° 20220414DEL2 du 14 avril 2022, le Conseil Municipal de Bron a fixé à 2 700 000 € le montant de la subvention à verser au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2022. Le changement du mode de financement (versement des bonus territoire directement aux opérateurs par la CAF) n'était pas pris en compte et il était expressément prévu que ce montant serait revu selon les résultats du nouveau dispositif prévu par la CTG.

La CAF ayant notifié au mois de juillet les bonus territoire suivants, la subvention définitive accordée par la Commune doit donc être adaptée en conséquence :

Projet CTG	Total subvention prévisionnelle Ville 2022	Bonus territoire CTG définitif CAF*	Total subvention définitive Ville 2022
Actions petite enfance	1 140 000 €	-204 925,38 €	935 074,62 €

*Bonus territoire versé directement aux structures par la CAF

Ainsi le montant total de la subvention à verser au CCAS pour l'année 2022 est ramené de 2 700 000 € à 2 495 074,62 € afin de tenir compte des nouvelles modalités de financement par la CAF.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le nouveau montant de la subvention de fonctionnement au CCAS de pour l'exercice 2022 en la fixant à 2 495 074,62 €
- **PRECISER** que la dépense en résultant est inscrite au budget 2022 de la commune.
- **DONNER** à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le



ID : 069-216900290-20221006-20221006DEL4-DE